

Page 5, ligne 36 Retranchez "cinq" et insérez "dix."

Page 7, ligne 7. Retranchez depuis "Toute, jusqu'à "transfert." dans la 18e ligne, ces deux mots inclusivement.

Page 8, ligne 1. Retranchez depuis "Une" jusqu'à "vente" dans la 16e ligne, ces deux mots inclusivement.

Page 4, ligne 40. Retranchez "souscrit" et insérez "versé."

Page 8, ligne 46. Retranchez "seront" et insérez "pourront-être."

Page 9, ligne 20. Retranchez "soixante" et insérez "trente" et retranchez depuis "et" jusqu'à "fait" dans la 39e ligne, ces deux mots inclusivement.

Page 9, ligne 42. Retranchez depuis "et" jusqu'à "volontaire," dans la 10e ligne de la page 11, ces deux mots inclusivement.

Page 11, ligne 22. Retranchez depuis "Les" jusqu'à "discretion" dans la 24e ligne, ces deux mots inclusivement.

Page 11, ligne 40. Retranchez depuis "Les" jusqu'à "imprimés," dans la 5e ligne de la page 12, ces deux mots inclusivement.

Page 12, ligne 10. Retranchez depuis "Un" jusqu'à "poste" dans la 17e ligne, ces deux mots inclusivement.

Page 12, ligne 24. Retranchez depuis "Quiconque" jusqu'à "droit" dans la 29e ligne, ces deux mots inclusivement.

Page 12, ligne 34. Retranchez depuis "directeurs" jusqu'à "seront" dans la 35e ligne.

Page 12, ligne 37. Retranchez depuis "directeurs" jusqu'à "auront."

Page 13, ligne 7. Retranchez depuis "Mais" jusqu'à "compagnie" dans la 18e ligne de la page 14, ces deux mots inclusivement.

Page 14, ligne 44. Retranchez "comité exécutif."

Page 14, ligne 45. Retranchez depuis "direction" jusqu'à "et" dans la 46e ligne.

Page 14, ligne 48. Retranchez depuis "L'acte" jusqu'à "acte", ces deux mots inclusivement.

Les dits amendements étant lus une seconde fois et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits par elle au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour lever les doutes quant à l'application de l'acte 32, 33 Victoria, ch. 35, au district d'Algoma," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Letellier de St.-Just, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour étendre à la province de Manitoba certains actes relatifs à la prompt administration de la justice en matières criminelles," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Letellier de St. Just, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.